



L'essentiel du Compte à Composer ⁽¹⁾

Le Compte à Composer est construit autour d'un socle obligatoire, de modules facultatifs et d'options à la carte.

SOUSCRIPTEUR	Particulier majeur titulaire d'un compte de dépôt.
SOCLE ⁽²⁾	Opérations courantes illimitées (prélèvements, virements SEPA). Alertes essentielles par e-mail ou SMS : compte débiteur, mise à disposition de vos moyens de paiement. Accès au suivi de vos comptes (Banque en ligne) par tous moyens : téléphone, Internet ou application mobile. Envoi de vos chèquiers à domicile en pli simple pour vos renouvellements.
MODULES	Compte sécurisé ⁽³⁾ : protection de vos moyens de paiement en cas de perte ou de vol. Suivi @ssuré : sécurisation de vos achats à distance (Internet, téléphone, courrier) en cas de livraison non conforme ou de non livraison ⁽³⁾ , et suivi de l'activité de votre compte à distance (mini-relevé bancaire hebdomadaire par SMS ou e-mail). Maîtrise du découvert ⁽⁴⁾ : maîtrise facilitée de votre découvert au quotidien et, en cas d'aléa de la vie, remboursement du montant du découvert contractuellement autorisé ⁽³⁾ . Budget Assurances ⁽³⁾ : prise en charge, en cas d'aléas de la vie, de vos primes annuelles d'assurance (auto, habitation, santé, emprunteur) en cours au moment de l'évènement garanti, quel que soit votre assureur. Épargne Pilotée : optimisation automatique de votre épargne liquide, assurance épargne programmée en cas de coup dur ⁽³⁾ , service de bourse en ligne Invest Store initial. Budget Protégé ⁽⁵⁾ : des moyens de paiement adaptés pour maîtriser son budget et une exonération des frais d'incidents ⁽⁶⁾ .
COTISATION ⁽⁷⁾	Mensuelle et dégressive en fonction du nombre de modules choisis.



Bon à savoir

SOUPLESSE	Ajout ou suppression de modules à tout moment.
CARTE BANCAIRE	La cotisation de la carte bancaire n'est pas intégrée dans le socle et dans les modules à l'exception de « L'autre carte » incluse dans le module Budget Protégé.
OPTIONS	Pour un équipement encore plus personnel, vous pouvez opter pour des assurances complémentaires ⁽³⁾ et des services spécifiques. Ces options bénéficient automatiquement du niveau de réduction atteint au titre de l'équipement socle + modules ⁽⁷⁾ .
PREMIUM	Certains modules sont disponibles en niveau Premium afin de vous offrir un niveau de service plus important.

Pour connaître les détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat ainsi qu'aux conditions tarifaires.

- (1) Le Compte à Composer suppose la souscription au(x) contrat(s) nécessaire(s) à l'exécution des services choisis. Chacun des produits le composant peut être souscrit séparément. Offre soumise à conditions et réservée aux Particuliers Majeurs.
- (2) Le socle du Compte à Composer comprend également la gratuité des frais de tenue de compte, un service d'alertes essentielles, le choix du mode d'envoi des relevés de comptes et une offre d'abonnement au magazine Merci pour l'info édité par Uni-Médias (filiale presse du groupe Crédit Agricole S.A. - S.A.S au capital de 7 116 960 €. RCS Paris B 343 213 658. 22, rue Letellier 75739 Paris cedex 15) avec 3 numéros gratuits.
- (3) Les garanties du Compte à Composer présentes dans les modules sont assurées selon les dispositions légales et contractuelles en vigueur. Elles sont souscrites auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue de La Boétie 75008 Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.
- (4) Autorisation de découvert contractualisée séparément du Compte à Composer. Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation.
- (5) Associé au Socle (hors souscription à l'abonnement Merci pour l'info), ce module répond aux exigences de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière, le tarif s'élève à 1€/ mois (soumis à l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac).
- (6) Exonération pour l'ensemble des frais suivants : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire et les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
- (7) Une dégressivité tarifaire est accordée en fonction du montant total (socle + modules) et s'applique également aux services complémentaires souscrits distinctement. La tarification avantageuse du socle et des modules s'entend y compris lorsque ceux-ci comprennent des services gratuits. Pour plus d'informations, voir les conditions tarifaires en vigueur.



Vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat ou, en l'absence de clause, aux dispositions relatives au démarchage.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.

